



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1411
13 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 11 DÉCEMBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne n'a pas respecté le cessez-le-feu et a violé l'accord de Téhéran relatif au no man's land entre les deux pays, pendant la période allant du 5 au 29 novembre 1994, comme précisé dans le tableau joint à la présente.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Violations

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
1) Samedi 5 novembre 1994 à 8 h 35	a) Huit militaires iraniens ont été observés consolidant les positions situées au point de coordonnées 039939, devant le poste de garde de al-Tib, à l'intérieur du no man's land. b) À 9 heures, quatre militaires iraniens ont été observés consolidant à l'aide de sacs de sable le point iranien situé au point de coordonnées 033937, à l'intérieur du no man's land.
2) Dimanche 6 novembre 1994	a) À 13 heures, un hélicoptère blanc a été observé au-dessus du territoire iraquien au point de coordonnées 094575 et à 13 h 15, l'appareil est reparti vers l'intérieur de l'Iran. b) À 14 heures, un avion de transport de passagers iranien a été observé au-dessus du territoire iraquien dans la région de Siba, puis l'appareil a viré et a atterri à l'aéroport d'Abadan. c) À 17 heures, un véhicule iranien de type VAZ a été observé venant des lignes aériennes iraniennes; le véhicule s'est arrêté près d'un des points iraniens au point de coordonnées 143609 et cinq militaires en sont descendus qui ont transporté des câbles jusqu'au point susmentionné, puis ont transporté les câbles dans une embarcation iranienne jusqu'au point iranien situé au point de coordonnées 095584.
3) Lundi 7 novembre 1994	À 8 heures, une équipe du génie iranien a été observée enlevant des dépôts d'argile qui s'amassent dans le Chatt al-Arab au port de al-Mohammarah, au point de coordonnées 035718.

/...

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
4) Mardi 8 novembre 1994	a) À 10 h 45, une patrouille iranienne composée de quatre éléments armés équipés d'armes légères, à bord d'une petite embarcation en fibre de verre, a arraisonné le remorqueur <u>7 Nissane</u> qui dépend des ports irakiens et est montée à bord devant le poste frontière de al-Fao, au point de coordonnées 257400. b) Le contact avec le remorqueur a été coupé et il demeure immobilisé à l'endroit susmentionné. c) À 22 heures, le remorqueur <u>7 Nissane</u> a été relâché et il a poursuivi sa route en vue d'assumer ses fonctions, vers les ports d'al-Amiq et d'al-Bakr
5) Mercredi 9 novembre 1994	a) À 13 h 35, la partie iranienne a construit un nouveau poste au point de coordonnées 624323 dans la région de Ghazil, à 1 200 mètres de la frontière internationale. b) À 18 h 30, la partie iranienne a immobilisé le remorqueur <u>7 Nissane</u> avec son convoi (Walinjanic) au point de coordonnées 780070.
6) Vendredi 11 novembre 1994	a) À 18 h 40, un appareil de type non identifié a survolé le village de al-Faqr à très basse altitude et à faible vitesse en direction du sud vers Shayh Saad; l'appareil ne faisait pas de bruit et ne portait pas de feux rouges à l'arrière ni de lumière à l'avant.
7) Mercredi 16 novembre 1994	À 7 heures, sept éléments iraniens ont été observés creusant des casemates au point de coordonnées 517506 devant le poste de garde d'al-Fakka, à l'intérieur du no man's land.

Date

Faits

8) Samedi 19 novembre 1994

À 13 h 11, quatre éléments iraniens ont été observés renforçant les abris situés au point de coordonnée 503533 devant le poste de garde d'al-Fakka, à l'intérieur du no man's land.

9) Lundi 21 novembre 1994

a) Le 29 août 1994, la partie iranienne a saisi une embarcation de pêche iraquienne à proximité du port d'al-Bakr, avec à son bord les pêcheurs dont les noms sont énumérés ci-après. Le 21 novembre 1994, la partie iranienne a libéré les personnes énumérées en deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième position, cette dernière s'étant noyée, mais elle n'a pas encore libéré les personnes mentionnées en première et troisième positions.

- 1) Abd el-Karim Abd el-Jabbar Mohammed
- 2) Majid Abd el-Jabbar Mohammed
- 3) Yahya Jawad Sa'id
- 4) Salim Jawad Suwayd
- 5) Fonad Baqir Habib
- 6) Mohammed Abbas Kati'
- 7) Chabib Latif Abd el-Razzaq

b) À 6 h 20, à l'aurore, la partie iranienne a enlevé le drapeau iraquien et l'effigie du Président commandant en chef Saddam Hussein dans la région de Safar.

c) À 6 h 50, une unité de l'armée régulière iranienne évaluée à un bataillon s'est déployée à proximité du poste de garde iranien de Chosrawi, à l'intérieur du no man's land.

d) À 7 h 30, une unité du génie iranien équipée d'une grue et d'un véhicule pick-up a été observée creusant les dépôts d'argile dans la partie iranienne du Chatt al-Arab dans la région de Mahsoura entre le Karoun et le port de al-Mohammara, au point de coordonnées 042701.

Date

Faits

- e) À 8 heures, la partie iranienne a dressé une mitrailleuse monotube de type MT en face du poste de garde de Fidaghiya, au point de coordonnée 307435.
 - f) À 11 heures, un hélicoptère militaire a été observé dans l'espace aérien iranien en face de Fidaghiya, au point de coordonnées 304435.
 - g) À 8 h 30, la partie iranienne a dressé un nouveau drapeau vert au point de coordonnées 514501 en face du poste de garde d'al-Fikka, à l'intérieur du no man's land.
- 10) Vendredi 25 novembre 1994
- a) À 9 h 05, la partie iranienne a dressé un canon antichar, type SPG-9 sur la chaîne de montagnes située à l'arrière du réservoir d'eau dans la région de Chosrawi au point de coordonnées 441052, à l'intérieur du no man's land.
- 11) Dimanche 27 novembre 1994
- a) Cinq camions sont venus depuis la partie iranienne, avec sept civils et un militaire ayant le grade de capitaine, qui se sont avancés au passage No 5 (Chlamja) au point de coordonnées 906784, prétendant qu'ils étaient venus prendre livraison de matériaux auprès du groupement frontalier.
 - b) À 16 heures, les véhicules mentionnés au paragraphe ci-dessus se sont approchés à 5 mètres de nos unités et les éléments ont dressé un mât qu'ils ont fixé avec du ciment puis ils ont hissé le drapeau iranien et ont mis en place à cet endroit un abri, une barrière avec des fils de fer barbelés et ils y ont posté neuf éléments armés, dont un officier ayant le grade de capitaine.

/...

Date

Faits

12) Mardi 19 novembre 1994

À 12 h 15 la partie iranienne a changé l'emplacement de la garde en l'approchant à 5 mètres de la limite frontalière iraquienne à Mandariya, sous la supervision du représentant du secteur frontalier de Chosrawi, le capitaine Chukr Allah Kazimi; ils ont dressé des poteaux de fer avec une cabane et des fils de fer et ces travaux se poursuivent.
